



---

## Conférence du désarmement

Discours prononcé par la Suisse  
Point 3 à l'ordre du jour

Genève, le 1<sup>er</sup> juin 2021

---

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion d'aborder aujourd'hui le point 3 à l'ordre du jour sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nos remerciements vont également aux panélistes, qui ont donné le coup d'envoi de nos discussions.

Alors que l'espace extra-atmosphérique est de plus en plus crucial pour la prospérité de l'humanité, il subit en parallèle d'importants changements ces dernières années. Tous les États dépendent de manière grandissante de divers systèmes s'appuyant sur les moyens spatiaux, tandis que la stabilité et la durabilité de l'espace sont de plus en plus mises à l'épreuve. En d'autres termes, la vulnérabilité des États aux perturbations de leurs capacités spatiales croît.

Un défi pour la stabilité et la durabilité de l'espace extra-atmosphérique découle de la forte augmentation des activités et des acteurs spatiaux, entraînant notamment une congestion et une concurrence dans l'espace. Un autre défi, qui concerne plus directement notre Conférence, résulte du développement de capacités militaires, du fait qu'un conflit armé pourrait s'étendre à l'espace ou résulter de la perturbation d'activités spatiales. L'évolution récente dans ce domaine est très préoccupante : le développement croissant des **capacités antisatellites**, y compris les capacités cinétiques, non cinétiques, électroniques, à énergie dirigée (lasers) et cybernétiques. En particulier, le développement et la mise à l'essai de capacités **antisatellites à ascension directe** sont particulièrement préoccupants, notamment parce que la création de **débris** spatiaux présente des risques importants pour la sûreté de l'ensemble des activités spatiales, y compris celles à des fins pacifiques. En outre, certaines doctrines militaires considèrent aujourd'hui l'espace extra-atmosphérique comme un **domaine de confrontation militaire**. Ces évolutions entraînent des menaces et des risques de nature sécuritaire croissants pour les

systèmes spatiaux militaires aussi bien que civils. Certains de ces risques pourraient mettre en péril la stabilité spatiale, et avoir un impact négatif sur l'utilisation durable de l'espace à des fins pacifiques.

Pour relever ces défis, il faudra s'efforcer de **renforcer la mise en œuvre effective du droit international**, des normes et des standards existants, ainsi que de clarifier davantage leur contenu. Toutes les activités spatiales, y compris les activités militaires, doivent respecter le droit international existant, notamment le traité sur l'espace extra-atmosphérique, la Charte des Nations Unies et, dans le contexte d'un conflit armé, le droit humanitaire international.

Mais cela ne suffira pas, et de nouveaux développements de nature normative seront nécessaires. Nous avons vu que des progrès ont été possibles pour relever les défis concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et des travaux additionnels sont en cours. Il **est aujourd'hui crucial de déployer des efforts renouvelés pour faire progresser rapidement le cadre normatif afin de répondre aux menaces de nature sécuritaire qui pèsent sur l'espace extra-atmosphérique.**

Monsieur le Président,

La nécessité d'aller de l'avant pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'espace n'est pas quelque chose de nouveau en soi - la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, par exemple, a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement en 1985 - mais les progrès restent nettement insuffisants. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement de nouvelles propositions qui pourraient contribuer à surmonter l'impasse actuelle sur cette question.

Nous saluons en particulier la **résolution A/RES/75/36** sur le comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique présentée à l'AGNU l'année dernière. Nous considérons que cette initiative peut compléter d'autres approches en vue de faire progresser notre objectif commun d'assurer la sécurité, la stabilité et la durabilité de l'espace.

Compte tenu des difficultés liées à la vérification des activités spatiales, sans parler de l'intention qui sous-tend certaines actions, une approche axée sur le **comportement et son impact** semble être une voie prometteuse. C'est pourquoi la Suisse a **coparrainé** cette résolution. Il est maintenant important d'établir une **compréhension commune** de ce qui constitue un comportement responsable et irresponsable en matière de sécurité spatiale. Dans ce contexte, la Suisse a soumis une **contribution nationale** au rapport du Secrétaire général au titre de cette résolution.

L'un des points clés de notre contribution est l'importance de **s'abstenir d'actions ayant une forte probabilité d'entraîner des malentendus**. Il s'agit notamment des approches non consensuelles ou des opérations de rendez-vous et de proximité (RPO) sans coordination ni consentement. Comme les intentions derrière de telles activités ne peuvent être déterminées avec certitude, elles peuvent être interprétées comme des actes hostiles, et donc être déstabilisatrices et avoir un impact négatif sur la sécurité internationale.

Dans cette optique, nos considérants soulignent également le rôle des **mesures de transparence et de confiance** (TCBM), qui peuvent réduire le risque de perception erronée d'activités spatiales comme

de nature menaçante et ainsi aussi le risque d'escalade. Ces mesures comprennent le partage d'informations, les notifications préalables aux lancements de missiles et d'engins spatiaux, aux opérations de rendez-vous et de proximité, ainsi que l'enregistrement des objets spatiaux dans un registre national et auprès des Nations Unies. À cet égard, des canaux de communication entre acteurs spatiaux pour communiquer et notifier tout incident ainsi que le développement d'un système collaboratif et ouvert de conscience situationnelle de l'espace (SSA) sont des mesures de confiance et de prévention potentiellement très utiles.

Un autre point clé de notre soumission porte sur l'urgence de **prévenir toute création de débris spatiaux**, étant donné le risque durable qu'ils représentent pour les activités spatiales tant militaires que civiles. À cet égard, le développement et les essais de capacités antisatellites génératrices de débris sont particulièrement préoccupants. Nous sommes d'avis que résorber la menace posée par les capacités antisatellites à ascension directe et de leurs effets devrait être une priorité initiale d'une action commune. Plus généralement, nous considérons que le déploiement d'armes spatiales, qu'elles soient stationnées sur terre ou dans l'espace, serait déstabilisant et porterait atteinte à la sécurité spatiale.

**En conclusion**, nous estimons que la résolution 75/36 de l'AGNU constitue une voie prometteuse pour améliorer la sécurité de l'espace. De nombreux points doivent encore être précisés et nous estimons qu'il serait particulièrement utile de faire avancer les discussions à ce sujet au sein d'un **organe mandaté par les Nations Unies**. De préférence, celui-ci devrait être de nature inclusive, car la question de la sécurité et de la durabilité de l'espace concerne tous les États membres des Nations Unies. Les discussions dans le cadre de cet organe devraient viser à parvenir à une compréhension commune de ce que constitue un comportement responsable et irresponsable, et à des résultats concrets adoptés et mis en œuvre par tous les États membres des Nations Unies.